

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 03/2020

Séance du 15 février 2020

OBJET : Décision modificative n° 5.

Nombre de membres : 9
Afférents au conseil : 9
En exercice : 9

Date de la convocation : 07/02/2020
Date d'affichage : 07/02/2020
Ayant délibéré : 5
Votés Contre : 0
Votés Pour : 5
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt, le quinze février à onze heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur MARTINO Enzo a été élu secrétaire de séance.

| Etaient présents | Etaient représentés |
|------------------------|---------------------------------|
| M. MILLO Jean-Luc | M. POLI Jean-Baptiste |
| M. CIPRIANI Jean-Marie | |
| Mme GUIQUET Sandra | Etaient absents |
| M. BRUNETTI Alain | Mme OBENOUS née DURAND Isabelle |
| M. MARTINO Enzo | M. POLI Pierre-Antoine |
| | M. MANTESE Jean-François |

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal qu'il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D I 20 203 OPNI : FRAIS D'ETUDES, RECH. DEV. ET FRAIS D'INSERT° | | 2 650.00 € |
| D I 21 2151 OPNI : RESEAUX DE VOIRIE | 2 650.00 € | |
| TOTAL | 2 650.00 € | 2 650.00 € |

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
- Vu l'instruction comptable et budgétaire M14

- **Vu** le Budget Primitif 2019.
- **Considérant** que la régularisation visée ci-dessus n'était pas prévue au budget primitif 2019.

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

- **Décide** de procéder aux virements de crédits sur le budget 2019, conformément au tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 15/02/2020

Le Maire

Jean-Luc MILLO

